



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE**

## **AVIS PUBLIC**

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, Directeur général, greffier-trésorier ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le Conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le Règlement 2025-01 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 14 janvier 2025.**

---

Louis-Philippe Caron, Directeur général, greffier-trésorier